

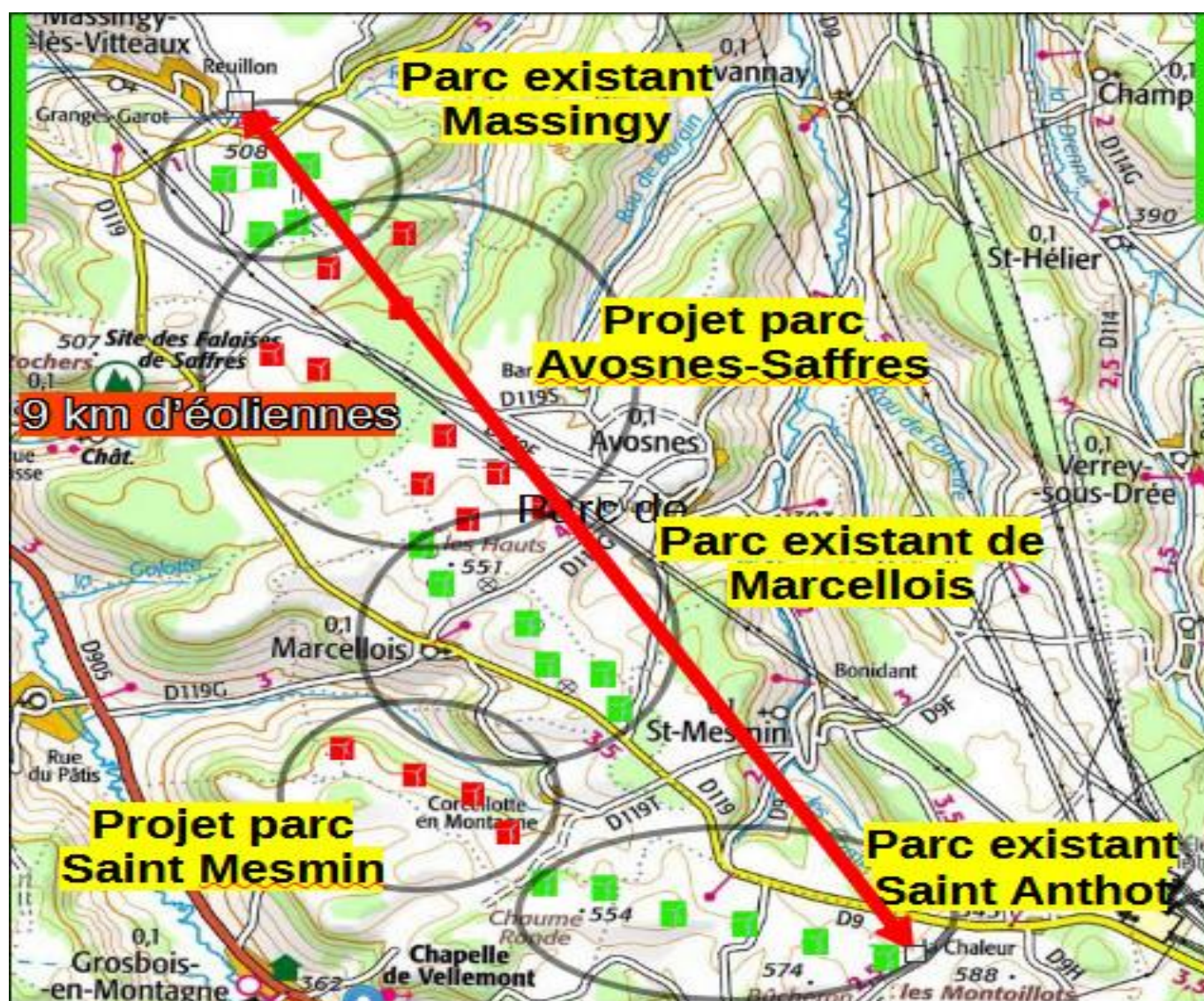
NEWSLETTER 2

ASSOCIATION DEFENSE DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLE DE L'OZERAIN

Juillet 2025

ADPEHVO

E-mail collectifeolienavosnes@gmail.com



Voulez-vous voir 9 km d'éoliennes ?

Chers adhérents et sympathisants d'ADPEHVO, chers élus, chers lecteurs de notre newsletter, des nouvelles de nos différentes actions et des informations sur le projet Avosnes-Saffres

Nos actions

- Tout d'abord la tenue de notre assemblée générale le 25 avril, à laquelle des représentants d'autres associations de lutte contre les éoliennes des projets environnants étaient présents pour nous soutenir. Le président d'ADPEHVO Patrick Chaudron, à cette occasion a insisté sur la mobilisation à prévoir en vue de l'enquête publique qui devrait être ouverte après l'été.
- L'envoi de nombreux courriers aux différentes instances politiques, Sénatrice, Député, Président du conseil régional, Sous-Préfet les informant de notre opposition à ce projet.
- Du porte à porte pour présenter notre association dans les villages environnants, des rendez-vous auprès des Maires des communes voisines, du Président de la COM COM, du directeur du Pays Auxois Morvan.
- Participation aux AG d'autres associations.
- Adhésion au CRECEP (Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine)
- Participation le 18 avril à la réunion du comité de projet initiée par Volkswind, la mairie d'Avosnes représentée par le conseiller délégué Bertrand Guillot, ADPEHVO par Patrick Chaudron ainsi qu'un adhérent. Les maires des autres communes concernées pourtant invités par le promoteur ne se sont pas déplacés.
Pour information, le comité de suivi n'est en aucun cas une réunion participative des citoyens mais une information à sens unique du promoteur avec des interlocuteurs choisis par Volkswind.
- Visite des expositions « la ferme des éoliennes de la chaume des alouettes » les 11 et 12 avril sur les villages d'Avosnes et Saint Mesmin organisées par le promoteur Volkswind. Celui-ci n'ayant fait aucune publicité, les visiteurs étaient rares.

Le promoteur est déterminé. Ses actions laissent penser à une partie de poker menteur entre les élus et les habitants en raison d'un manque de transparence et de communication.

Le périmètre du projet « La ferme des éoliennes de la chaume des alouettes » a enfin été redéfini par Volkswind

L'emplacement des éoliennes sur le parc de Saffres-Avosnes a été précisé par Volkswind dans une brochure diffusée en mars 2025 ainsi que lors de l'exposition du projet les 11-12 avril.

Leurs caractéristiques : **190 m de haut, 75 m de pales et 115 m pour la nacelle**

Leur position : La zone autour de la Mouille de Rouen et de la source de Fontenis est abandonnée. Le quartier du Vau n'est donc plus impacté par ce projet

Mais la contrepartie, le projet d'implantation de **5 emplacements d'éoliennes sur Saffres**, pour installer ces machines le long de la D 119F dans la forêt « les Répes et Varvot » et de part et d'autre de la forêt de « Boulas et Charmot », soit 10 éoliennes. L'une est placée à côté du « Pegre » qui est à 531 m d'altitude ! une autre à côté de la Chaume des alouettes à 519m d'altitude !

Malheureusement les 5 éoliennes de Saffres, dans le prolongement de celles d'Avosnes impactent la vue de la même façon, situées sur le plateau et tout à fait visibles, depuis le dessus du village d'Avosnes.

Le 11 avril Volkswind faisait à la mairie de Saint Mesmin une présentation d'un nouveau projet sur la commune de **4 éoliennes de 190 m de 4.6 à 5.9 MW**. Les études sont terminées et ce parc est au même stade que celui d'Avosnes- Saffres avec un dépôt de demande d'autorisation également après l'été.

Il est évident que Volkswind a mis en place une stratégie de main mise sur l'Auxois Nord par la multiplication des projets afin de les présenter dans un même temps y compris celui de Beurizot-Boussey-Vesvres qui comprend 8 éoliennes de 200 m de haut et de même puissance.

Soit un total 22 éoliennes en projet dont les demandes d'autorisation doivent être déposées dans le même délai. L'objectif du promoteur étant d'obtenir des autorisations pour plus de **50 MW** afin d'amortir la construction d'un radar de compensation météo qui serait à leur charge puisque toutes ces machines perturbent la zone du radar de Blaisy-Haut, motif invoqué par la Préfecture lors de l'abandon du projet d'Avosnes de 2012.

Les enjeux paysagers, une extrême densification sur un territoire déjà submergé

Tous ces projets s'ajoutant aux éoliennes en place **tracent une ligne de 9 km** de long de part et d'autre de la D 119 allant de Saint-Anthot à Massingy avec : **6 éoliennes à Massingy, 5 à Saffres, 5 à Avosnes, 6 à Marcellois, 4 à Saint-Mesmin et 6 à Saint-Anthot**. Soit vu de loin **une barre de machines de 120 à 200 m de haut** situées généralement à plus de 500 m d'altitude, **tous les 290 m en moyenne** ! La ligne de Saint-Seine l'Abbaye comporte 25 éoliennes de 120 m.

Cette orientation incompréhensible ne répond qu'à l'appétit gargantuesque d'un promoteur venu de l'étranger et à ses impératifs de rentabilité. Le bocage Bourguignon sera dénaturé, cette ligne sera visible de très loin, les éoliennes de Massingy sont visibles à plus 30 km. Une covisibilité de nombreux lieux historiques, monuments historiques, classés posés sur les plateaux (Flavigny, Château de Thil, Camp de Myard) Nous assisterions à une modification durable de l'aspect visuel et des caractéristiques environnementales de nos paysages ruraux.

Préservons le patrimoine touristique et l'environnement. Opposons-nous à la destruction de nos beaux paysages sources d'attractivité touristique en Côte d'Or.

Le tourisme

En bourgogne l'Observatoire régional du tourisme a calculé que le tourisme représente 27 000 emplois et 2.2 milliards d'euros de consommation. En haute saison 67% des nuitées viennent du tourisme vert ce qui signifie que la région attire fortement de par ses paysages et de par ses sites historiques ou classés.

L'engouement pour les hébergements ruraux confirme l'intérêt des touristes pour un « vécu paysager ».

Le nombre de gîtes et d'hébergements de tourisme dans un rayon de 10 km autour d'Avosnes est de 95, et de 668 lits, ce qui confirme l'attrait pour nos paysages.

Au niveau de la Région

En 2023 sur la région Bourgogne-Franche-Comté, 67 parcs éoliens étaient en exploitation, soit 494 éoliennes pour une puissance cumulée de 1236 MW. 44 parcs sont autorisés ou en cours de construction, soit 292 éoliennes pour une puissance cumulée de 891.7 MW. Sur les 7 départements composant la région, la Côte d'Or représente 36% des éoliennes en exploitation (178).

Notre association s'est jointe à la mobilisation nationale du 24 mai où associations et élus de 42 départements ont transmis aux Préfets et Présidents des Conseil départementaux une demande de moratoire immédiat sur l'éolien terrestre, l'éolien en mer et les champs solaires en zone agricole.



Restons attentifs à l'ouverture de l'enquête publique dès le mois de septembre, nous pouvons tous y répondre

Nous avons besoin de vous pour agir !

Que vous soyez déjà soumis aux nuisances des éoliennes, inquiets de leur prolifération programmée dans les prochains mois ou simplement en quête d'informations, rejoignez-nous !

Pour préserver notre cadre de vie, rejoignez l'association DPEHVO

2 rue de La Chenau, 21350 Avosnes
Association loi 1901, immatriculée W213005552 à la préfecture de Dijon

Contact : collectifeolienavosnes@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION ANNUEL 2025

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone portable :

Email (nécessaire afin de vous informer) :@.....

Déclare souhaiter devenir membre de l'Association Défense du Patrimoine et de l'Environnement de la Haute Vallée de l'Ozerain

Signature

Fait à

Le/...../2025

Montant de l'adhésion de soutien par personne : **10 €** Chèque ☐ à établir à l'ordre d'**ADPEHVO**

Virement SEPA ☐ **Association DPEHVO IBAN : FR76 1100 6210 2024 5994 7307 265**

Don libre : €

J'autorise ADPEHVO à m'envoyer des courriels d'information : **OUI NON** (rayer la mention inutile)